



PROCES-VERBAL REUNION CONSEIL

MUNICIPAL JEUDI 24 OCTOBRE 2024 (AFFICHAGE)

Le Conseil Municipal s'est réuni le 24 octobre 2024, à 20h30, à la Mairie sous la présidence de Didier Blanchard, Maire.

11 membres présents : Didier BLANCHARD, Véronique BLANCHARD, Ludovic CHARVOLIN, Samuel JUBAN, Thierry ROST, Fabrice PLEVY, Frédéric MAUVERNAY, Christelle BUFFAT, Florence BLANCHARD, Sandra BERTHOLLET et Véronique CROZIER.

2 membres absents : Alexandre CORNU, Eric RAMBAUD

1 membre absent excusé : Yannis HODOUL

Secrétaire de séance : Véronique CROZIER

Quorum : 8

Ordre du jour de la séance :

- Tarifs 2025 des locations des salles et des dortoirs
- Présentation du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service de l'eau potable 2023 (reportée lors d'une prochaine réunion)
- Aménagement du temps de travail du service technique à compter du 1er janvier 2025
- Adhésion à la convention de participation en matière de protection sociale complémentaire souscrite par le CDG69 pour le risque « prévoyance » et approbation du montant de la participation financière, ainsi que des modalités de versement
- Reversement des frais de scolarité pour les écoles maternelles et primaires de la commune de Ste Foy l'Argentière
- Adhésion à un groupement de commandes pour l'achat d'électricité avec le SYDER
- Compte rendu des commissions
- Questions diverses

Monsieur le Maire donne lecture des délibérations prises lors de la séance du 12 septembre 2024

Le procès-verbal de la séance du 12 septembre 2024 est approuvé.

Délibération n° 2024-10-01 : tarifs de location de la salle polyvalente et des dortoirs pour l'année 2025

Le Conseil Municipal décide d'augmenter les tarifs de 5% et d'augmenter de 10% le tarif de 2 jours pour les non grézollaires.

| | Grézollaires | | Non grézollaires | | Périodes |
|-----------------------|---|---------|------------------|---------|----------|
| | 1 jour | 2 jours | 1 jour | 2 jours | |
| Salle seule | 185 € | 277 € | 404 € | 545 € | |
| Salle + dortoir(s) | Tarif salle + tarif dortoir(s) ci-dessous | | | | |

| | | | | | |
|--------------------------------------|---------|---|-------|---|------------------------------|
| Vin d'honneur | 95€ | / | 116€ | / | Tous les jours de la semaine |
| AG | gratuit | / | 116 € | / | |
| Mise à disposition après funérailles | gratuit | | | | |
| Nettoyage de la salle | 116 € | | | | |

| | | |
|---------------------|--|---|
| Dortoir(s) seul (s) | <p>Au rez-de-chaussée : une chambre avec accès aux sanitaires de la salle des fêtes</p> <p>Chambre PMR n° 5 (2 lits de 90) : 35€/nuit</p> <p>A l'étage 4 chambres avec douches et WC collectifs</p> <p>Chambre n° 1 (4 lits de 90) : 70 €/nuit</p> <p>Chambre n°2 (2 lits de 90) : 35 €/nuit</p> <p>Chambre n°3 (2 lits de 90) : 35 €/nuit</p> <p>Chambre n°4 (4 lits de 90) : 70 €/nuit</p> <p>+ taxe de séjour (si le loueur est domicilié hors du territoire de la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais)</p> | Uniquement en semaine du lundi au jeudi |
| | Nettoyage des dortoirs | |

Délibération n° 2024-10-02 : tarifs de location de la salle du Cartay pour l'année 2025

Le conseil municipal décide d'augmenter les tarifs de 5%.

| Salle du Cartay (nettoyage compris) | Tarifs 2025 Grézollaires | Tarifs 2025 Personnes extérieures |
|--|--------------------------|-----------------------------------|
| Location d'une journée sans la vaisselle | //////// | 838 € |

| | | |
|---|--------------------------------------|---------|
| Location d'une journée avec la vaisselle | 436 € | 916 € |
| Location pour cérémonie laïque | 210 € | 420 € |
| Forfait week-end sans la vaisselle | /////// | 1 063 € |
| Forfait week-end avec la vaisselle | 658 € | 1 137 € |
| | Associations grézollaires | |
| Bal | 436 € | |
| Repas dansant | 436 € | |
| Concours de belote – thé dansant | 215 € | |
| Repas de midi en semaine | 266 € | |
| Nettoyage (pour chaque prêt gracieux) | 155 € | |
| | Associations non grézollaires | |
| Location d'une journée le week-end (samedi ou dimanche) | 838 € | |
| Location d'une journée en semaine | 445 € | |
| | Organismes à but lucratif | |
| Assemblée générale | 445 € | |

Délibération n° 2024-10-03 : aménagement du temps de travail du service technique à compter du 1^{er} janvier 2025

Suite à l'embauche d'un deuxième agent technique à temps complet, Monsieur le Maire propose de simplifier les horaires des agents en supprimant les cycles de travail par période à compter du 1^{er} janvier 2025.

Il propose des horaires fixes toute l'année, du lundi au jeudi 8h – 12h / 13h – 16h15, vendredi 7h30-12h15 / 13h – 15h30 (après-midi travaillé un vendredi sur 2, avec alternance sur semaines paires et impaires). Un agent travaillera les vendredi après-midi les semaines paires, l'autre sera présent les semaines impaires.

Les horaires pourront exceptionnellement être modifiés en fonction des besoins du service ou des aléas climatiques (déneigement, canicule, ...)

Après avis favorable du CST, le conseil municipal approuve la proposition des nouveaux horaires de travail des agents.

Délibération n° 2024-10-04 : adhésion à la convention de participation en matière de protection sociale complémentaire souscrite par le CDG69 pour le risque « prévoyance » et approbation du montant de la participation financière, ainsi que des modalités de versement

À compter du 1er janvier 2025, les collectivités ont l'obligation de participer au financement de la protection sociale complémentaire en matière de prévoyance au bénéfice de leurs agents.

Le cdg69 a déjà conclu une convention de participation sur le volet prévoyance avec la Mutuelle Nationale Territoriale (MNT) depuis le 1er janvier 2020. Elle prendra fin le 31 décembre 2025.

Cependant certains employeurs, (c'est le cas pour Grézieu), ne disposent pas de système de participation à ce jour. C'est pourquoi le cdg69 a mené des négociations avec son partenaire MNT pour offrir aux employeurs ne disposant pas de convention une solution afin de répondre à leur obligation au 1er janvier 2025. A la suite, un avenant au contrat entre ces deux partenaires a été signé pour permettre aux collectivités concernées d'intégrer la convention de participation prévoyance en cours pour sa dernière année d'exécution, à titre dérogatoire et sous réserve de l'accord de la MNT.

Le cdg69 proposera un nouveau dispositif de financement de la protection sociale complémentaire à partir du 1er janvier 2026 dont la consultation sera lancée courant 2025.

Monsieur le Maire propose de fixer la participation financière de la commune à 13 € par agent et par mois pour le risque prévoyance. Il propose de choisir l'option 2 : garantie indemnités journalières en cas d'arrêt de travail et rente invalidité. Il propose de retenir le niveau d'indemnisation n°2 (avec couverture du régime indemnitaire à 47.5%).

Après avis favorable du CST, le conseil municipal approuve la convention d'adhésion en prévoyance, adhère à la convention de participation portée par le CDG69, fixe la participation financière de la commune à 13 € par agent et par mois pour le risque « prévoyance, choisit l'option 2 : garantie indemnités journalières en cas d'arrêt de travail et rente invalidité et le niveau d'indemnisation 2 (maintien à 95% de la rémunération indiciaire nette pendant la période de demi traitement pour maladie et 47.50% du montant du régime indemnitaire).

Il approuve le taux de cotisation fixé à 1.74% pour le risque prévoyance

Délibération n° 2024-10-05 : reversement des frais de scolarité des élèves des écoles maternelles et primaires de la commune de Ste Foy l'Argentière (année scolaire 2024-2025)

La commune de Ste Foy l'Argentière demande une participation de 126 € pour le remboursement des fournitures scolaires de 3 élèves de Grézieu (3 élèves de classe élémentaire à 42 €).

Elle demande également une participation de 3 € par élève pour le goûter de Noël.

Le Conseil Municipal accepte de rembourser à la commune de Ste Foy l'Argentière le coût des fournitures scolaires (126 €) ainsi que 9 € pour les goûters de Noël.

Délibération n° 2024-10-06 : adhésion à un groupement de commandes pour l'achat d'électricité avec le SYDER

Pour faciliter la négociation de nouveaux contrats et bénéficier de tarifs compétitifs, le SYDER propose un nouveau groupement d'achat d'électricité pour la période 2026-2028, ouvert aux collectivités qui le souhaitent pour une exécution à compter du 1^{er} janvier 2026 jusqu'au 31 décembre 2028.

La commune de Grézieu-le-Marché, éligible au TRVE (tarif réglementé de vente d'électricité), n'est pour le moment pas concerné par le groupement d'achat d'électricité. Les TRVE sont plafonnés par le gouvernement. L'évolution du TRVE ne sera peut-être pas

favorable aux collectivités. Il est conseillé aux communes d'intégrer le groupement d'achat au cas où la collectivité ne puisse plus bénéficier des tarifs réglementés.

Le Conseil Municipal autorise l'adhésion de la commune au groupement d'achat à intervenir ayant pour objet l'achat d'électricité et de services associés.

Questions diverses et comptes rendus des commissions

Sandra BERTHOLLET :

Commission petite-enfance CCMDL : le prochain Cyclo des Monts aura lieu le samedi 24/05/2025.

Lors du Cyclo canton de cette année, 150 enfants ont parcouru 18 villages.

Thierry ROST :

Commission tourisme CCMDL : pour rappel, l'Office du Tourisme Intercommunautaire (OTI) des Monts du Lyonnais créé en 2018 est constitué de 3 Communautés de Communes (Communauté de Communes Pays Mornantais, Communauté de Communes de la Vallée du Garon et la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais).

A partir 1^{er} janvier 2025, l'OTI intégrera la Communauté de Communes du Pays de l'Arbresle et la Communauté de Communes des Vallons du Lyonnais et deviendra une SPL (gérée par des élus). Le nouveau nom sera « Destination Monts du Lyonnais ».

Christelle BUFFAT :

Commission déchets CCMDL : les colonnes semi-enterrées seront livrées fin novembre normalement.

Lors de la remise des sacs, des sacs jaunes ou des cabas (en plastique recyclé) seront proposés à la distribution. Durée de vie des cabas : 3 ans

Samedi 7/12/2024 : animation composteur avec distribution de seaux de compostage.

2 animations seront prévues à l'école sur les composteurs (avant le 7/12)

Ludovic CHARVOLIN :

- Travaux au lavoir : le bac en inox devrait bientôt être posé par l'entreprise Fayolle.
- Barrière salle polyvalente : l'entreprise Fayolle est intervenue. Elle a rescellé le poteau et fait une reprise sur le mur.
- Terrasse de la cantine : un premier devis avait été demandé à Boismat pour des dalles sur plot (1 200 €) à faire poser par les employés municipaux. Nouvelle proposition : mettre des gravillons avec bâche géotextile dessous.

Véronique BLANCHARD :

- AG école
Versement du 1^{er} acompte forfait communal en octobre : 793 € + (53 044 x 50%) = 27 315 €.
APEL : bilans des manifestations – 6 ventes sur 7 (la vente de fromages a été supprimée) – 8 600 € ont été reversés à l'OGEC – pas de vente de fleurs l'année prochaine
Les membres du bureau ont remercié la municipalité pour les travaux réalisés à la cantine. 45 élèves (dont 18 maternelles) mangent à la cantine
Garderie : les tarifs ont été revus avec la suppression de la gratuité du dernier quart d'heure.
Portes ouvertes de l'école : 120 personnes étaient présentes.
Projets : sortie cinéma, anniversaire 1 fois par mois, cours d'anglais en maternelle, participation à la plantation de haies avec Alexis Venet, intervenante musique.

Les départs et les inscriptions se sont équilibrés, par contre l'année prochaine il y a beaucoup de départ (crainte au niveau des effectifs).

L'OGEC doit retravailler sur le site web de l'école.

La cantine achète le pain au bar restaurant. L'objectif de la cantine est d'acheter les repas au bar restaurant en janvier prochain.

- CCAS : 60 doublettes au concours de belote. Véronique remercie les personnes qui ont aidé pour l'installation de la salle la veille.
- Réunion CCAS : mercredi 30/10 à 20h30 (réunion repas des anciens, bilan concours belote, colis de fin d'année, restos du cœur)
- Accueil des nouveaux arrivants : vendredi 7/03/2025
- Nettoyage de printemps : 29/03/2025

Florence BLANCHARD :

- Aménagement parking des 4 vents : réunion cet après-midi avec les entreprises – les lettres de couleur rouille ont été commandé (délai 3 semaines maximum)

Didier BLANCHARD :

- Appel à projets du Département : le Département accorde à la commune une subvention de 16 000 € pour la réhabilitation du local des seniors et une subvention de 24 000 € pour l'aménagement d'une voie de liaison douce entre la salle du Cartay et l'église
- Cérémonie du 11 novembre : dépôt de gerbe à 10h15 à Grézieu (puis direction Aveize) –
- Inauguration rénovation thermique salle du Cartay : samedi 16/11/2024 à 11h
- Travaux lot le clos du château : ils se terminent.
- PC Agri Plévy accordé le 17/09/2024. Les travaux de terrassement ont commencé.
- Plan guide : il est affiché sur le mur de la salle du conseil municipal. Réunion publique du plan guide : vendredi 13/12 à 18h

Séance levée à 23h45

Prochaine réunion du conseil municipal : jeudi 21 novembre 2024 à 20h30.

Procès-verbal arrêté lors de la séance du 21 novembre 2024.

Prochaine réunion maire adjoints 7/11 à 17h30

(secrétaire de séance Sam Juban)

Le Maire
Didier BLANCHARD



Le secrétaire de séance
Véronique CROZIER

A handwritten signature in blue ink, which appears to be 'Véronique Crozier', is written over a large, light blue oval shape.